

Réunion du Conseil Municipal **du 23 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2018.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Emmanuelle MAGNIEN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Céline FIÉVET ; Mr Arnaud LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme Claude IMBERT.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Contrat de dératisation.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Adhésion à la messagerie « Panneau pocket »**
- **Demande de location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc**
- **Contrat d'entretien des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration**
- **ONF : Plan de coupe de la forêt communale - Exercice 2019**
- **Adhésion au Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) au 1^{er} janvier 2019**
- **SET : désignation des délégués**
- **Dissolution des budgets annexes « eau » et « assainissement »**
- **Devis travaux toiture bâtiments communaux**
- **Questions diverses**

I - Adhésion à la messagerie « Panneau Pocket »

Délibération n° 55-2018

Monsieur le Maire, aidé d'un support PowerPoint, présente une application (Panneau Pocket) permettant de diffuser des messages d'information, de prévention, de risque et d'alerte à la population en temps réel.

Pour la mairie :

Pas de logiciel, pas d'installation, pas de frais de maintenance. Une connexion à internet est nécessaire.

Un abonnement au service de 130 € TTC/an sans engagement dans la durée (tarif spécial adhérents AMRF).

Pour le citoyen :

Télécharger gratuitement l'application mobile « Panneau Pocket » sur son téléphone portable.

L'utilisation de l'application est gratuite et illimitée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE d'ouvrir un compte Panneau Pocket,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour cette adhésion.**

II - Demande de location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc

Délibération n° 56-2018

Madame Emmanuelle MAGNIEN, chargée de la location des logements communaux, présente au Conseil Municipal la demande de location de Madame Pauline EUDE et Monsieur Anthony FLAMEY, pour le logement communal sis 71 rue du Maréchal Leclerc.

Le Conseil Municipal

- **ACCEPTE la demande de location présentée par Madame Pauline EUDE et Monsieur Anthony FLAMEY,**
- **DIT que cette location est valable pour une durée de 3 ans à compter du 15 février 2019, et reconduite tacitement,**
- **DIT que le montant du loyer mensuel sera de 380 €,**
- **DIT que la provision de charges de chauffage mensuel sera de 180 €, révisable chaque année,**
- **DIT que la caution est fixée à la somme de 380 €, correspondant à un mois de loyer,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Pauline EUDE et Monsieur Anthony FLAMEY.**

III - Contrat d'entretien des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration

Délibération n° 57-2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien des installations d'assainissement de l'entreprise SUEZ RV OSIS SUD-EST de MONETEAU (89470), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018, aux conditions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Forfait curage des 1 100 ml soit HT/ml : | 1.19 € |
| - Forfait pompage/transport des boues pour 10 m3 maxi soit HT : | 337.28 € |

- Traitement des boues soit HT/tonne : 42.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** ledit contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

IV - Contrat de dératisation préventive et curative des réseaux d'assainissement

Délibération n° 58-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la campagne de dératisation sur le réseau assainissement.

Monsieur le Maire présente un contrat de dératisation du réseau d'assainissement pour 3 ans, à raison de 2 passages par an (avril et novembre), avec la société SP5D France de TONNERRE, pour un coût total HT de 1 049,69 €.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** ledit devis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

V - ONF : Plan de coupe de la forêt communale - Exercice 2019

Délibération n° 59-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose, conformément au plan de coupe de la forêt communale, le marquage de coupes pour l'exercice 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** :
 - Le martelage des parcelles 13 partie et 14 partie : éclaircie résineux
 - Le report des parcelles 15 et 16 : Excédent d'affouage
- **FIXE** la destination des produits à la vente.

VI - Transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » au SET au 1^{er} janvier 2019

Délibération n° 60-2018

Monsieur le Maire expose :

Les statuts originels du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TONNERROIS (ci-après « SIT ») ont été approuvés par arrêté préfectoral du 15 mai 1990.

L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2018 a entériné son évolution statutaire conformément aux impératifs posés par la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le SYNDICAT, qui sera dénommé SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS (ci-après « SET ») à compter du 1^{er} janvier 2019 est un syndicat

mixte à la carte en charge de la globalité des compétences « eau potable » et « assainissement collectif ».

Il est désormais prêt à accueillir de nouveaux adhérents, dans le cadre d'une gestion harmonisée de ces compétences.

Sans préjudice des modifications apportées par la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le SYNDICAT souhaite procéder à l'extension de son périmètre et solliciter l'adhésion de nouveaux membres.

Aussi a-t-il délibéré le 4 octobre 2018 en vue de solliciter l'adhésion des collectivités suivantes, pour les compétences « eau » et/ou « assainissement collectif » :

Compétence « eau »	Compétence « assainissement collectif »
Aisy-sur-Armançon Ancy-le-Libre SIAEP Argenteuil-sur-Armançon et Pacy-sur-Armançon Cruzy-le-Châtel SIAEP Cry-Perrigny Nuits-sur-Armançon Rugny SIAEP Gland Pimelles SIAEP Jully-Sennevoy le Bas, Sennevoy le Haut, Gigny, Fontaines les sèches Chassignelles SIAEP Fulvy, Villiers-les-Hauts, Cusy Stigny Junay Mélisey Villon SIAEP Châtel Gérard, Pasily, Sarry, Censy, Jounacy, Grimault, Annoux	Aisy-sur-Armançon Pacy-sur-Armançon Nuits-sur-Armançon Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Jully Fulvy Collan Epineuil Molosmes Tonnerre Saint-Martin-sur-Armançon Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs pour Fleys

Ces adhésions entraîneront une extension de son périmètre : il exercera ainsi sa compétence « eau potable » sur le territoire de 51 communes, et sa compétence « assainissement collectif » sur le territoire de 19 communes.

L'adhésion de notre collectivité est souhaitée, pour les compétences « eau » et « assainissement collectif ».

Il vous appartient aujourd'hui de donner une réponse officielle à cette demande, comme toutes les autres collectivités sollicitées.

Les membres du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois devront également se prononcer, avant que le Préfet n'entérine ces nouveaux statuts, que le Syndicat souhaite voir entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, et après avoir pris connaissance des modalités d'adhésion définies dans la délibération du 4 octobre 2018 et afin de mener à bien cette procédure, je vous remercie de bien vouloir délibérer pour accepter l'adhésion de notre collectivité au sein du Syndicat pour la/les compétences « eau » et « assainissement » et les conséquences qui en découlent, et valider les nouveaux statuts du Syndicat.

Ceci étant exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5212-33 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRC/2016/114 du 29 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du Département de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/1295 du 20 juillet 2018 entérinant les statuts du Syndicats à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois en date du 4 octobre 2018 ;

Considérant les nouveaux statuts du Syndicat et la nécessité de se prononcer officiellement sur l'adhésion de la Collectivité à ce dernier pour les compétences « eau » et/ou « assainissement collectif » ;

Considérant que l'extension de périmètre du SYNDICAT implique qu'il sera substitué à ses nouveaux membres (Communes, syndicats intercommunaux, EPCI à fiscalité propre) pour l'exercice de l'intégralité de la ou des compétences transférées (« eau » et/ou « assainissement collectif ») ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à **9 voix pour**
0 voix contre
0 abstention

➤ **PREND ACTE de la délibération du Comité Syndical en date du 4 octobre 2018 et de la demande d'adhésion de la collectivité ;**

➤ **ACCEPTE** d'adhérer au Syndicat des Eaux du Tonnerrois pour les compétences « eau potable » et « assainissement collectif », à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

➤ **ACCEPTE** les modalités d'adhésion telles que définies dans la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois en date du 4 octobre 2018 ;

➤ **VALIDE** les statuts tels qu'annexés à la présente délibération avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII - SET : Désignation des délégués

Délibération n° 61-2018

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner les délégués pour siéger au Syndicat des Eaux du Tonnerrois, au 1^{er} janvier 2019.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal
DESIGNE en tant que**

- **Délégués titulaires :**
 - Mr GONON Jean-Louis,
 - Mr SEGADO Jean-Marie.
- **Délégués suppléants :**
 - Mr MANGANELLI Matthias,
 - Mr TOULOUSE Cyrille.

pour siéger au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, à compter du 1^{er} janvier 2019.

VIII - Dissolution des budgets annexes

Délibération n° 62-2018

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 60-2018 sollicitant le transfert de la compétence « eau » et « assainissement collectif » au Syndicat des Eaux du Tonnerrois, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** de supprimer le budget annexe « eau » et « assainissement » au 31 décembre 2018,

➤ **CHARGE** le comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes à cette dissolution, en tenant compte de la trésorerie communale,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dissolution.

IX - Devis de travaux de toiture

Délibération n° 63-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de la salle communale est en mauvaise état. Des fuites ont été constatées. Par conséquent, il est nécessaire de réaliser des travaux de remise en état de la toiture. Monsieur Matthias MANGANELLI présente un devis de l'entreprise NUIITS CONSTRUCTION, pour un coût de 6 849.00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise NUIITS CONSTRUCTION pour un coût HT de 6 849.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

X- Divers

1/ Eolien : Informations sur la position de la Commune de Perrigny, de sortir du projet éolien des « Hauts de l'Armançon ».

- Présentation de la lettre des Maires d'Aisy, Cry et Nuits adressée aux Conseillers Municipaux de Perrigny.
- Lecture du courrier de WPD adressé par mail, confirmant la poursuite du développement du projet.
- Lecture du courrier de la société Lafarge Granulats en date du 15 novembre 2018, confirmant le protocole d'accord, afin de permettre une exploitation concomitante et harmonieuse de la carrière et du parc éolien.
- Lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Perrigny, en date du 6 novembre 2018.

2/ Conseil d'école n° 1 du 15 novembre 2018 à 17h30

- Bilan des élections et mode de fonctionnement du Conseil d'Ecole
- Point sur les effectifs et sur la rentrée 2018
- Prévision des effectifs pour la rentrée 2019
- Bilan de l'organisation de la semaine actuelle / désignation d'un représentant des parents délégués pour la CCLTB
- Vote du règlement intérieur
- Organisation et contenu Activités Pédagogiques Complémentaires
- Projet d'école : présentation du plan d'actions menées au sein des classes pour 2018/2019
- Présentation du PPMS et bilan des exercices de sécurité
- Bilan des nombreux travaux effectués et demandes diverses à la CCLTB - demande de service de garderie
- Bilan financier de la coopérative scolaire
- Manifestations 2018 / 2019
- Point sur les transports scolaires

3/ Dates à retenir :

- Pose des sapins : Mardi 4 décembre 2018 à 9 heures
- Vœux du Maire : Vendredi 18 janvier 2019 à 19 heures

- Repas de la nouvelle année : dimanche 20 janvier 2019

4/ **Radar pédagogique** : Information sur le lieu d'implantation et mise en œuvre de l'installation.

5/ **Mission AMO de l'ATD sur le choix du site de construction de la station d'épuration intercommunale** : Demande d'information complémentaire sur le zonage d'assainissement.

6/ **Cérémonie du 11 novembre 2018** : La vente des bleuets a rapporté la somme de 67,88 €. Achat de 20 bougies pour 22.00 €.

7/ **Réorganisation des services routiers départementaux** : Au 1er novembre 2018 : création de 3 unités territoriales des infrastructures (Auxerre - Avallon - Sens). Le Tonnerrois intègre le périmètre d'intervention de l'unité d'Avallon.

8/ **Scolaire : Convention de mise à disposition** : Les frais de chauffage des écoles sont pris en charge par la CCLTB.

DELIBERATIONS PRISES

55-2018: Adhésion à la messagerie « Panneau pocket »

56-2018: Demande de location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc

57-2018: Contrat d'entretien des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration

58-2018 : Contrat de dératisation préventive et curative des réseaux d'assainissement

59-2018 : ONF : Plan de coupe de la forêt communale - Exercice 2019

60-2018: Adhésion au Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) au 1^{er} janvier 2019

61-2018 : SET - désignation des délégués

62-2018 : Dissolution des budgets annexes « eau » et « assainissement »

63-2018 : Devis de travaux de toiture

Séance levée à 22 h 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline	Absente	TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			